



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
EXTRAORDINAIRE
TENUE *par visioconférence* LE JEUDI 08 AOÛT 2020**

Étaient présents en ligne :

- Direction : Annie Lamarre, directrice
Jennifer Harriet, dir. adj. présco-1-2
Stéphany-Pascale Gauthier, dir. adj. secondaire 3-4-5
Marie-Ève Roger, dir. adj. primaire 3-4-5-6
Nadine Perreault, gestionnaire administrative
- Enseignantes : Marie-Ève Arseneau
Theodora Stathopoulos
- Parents : George Forlini, parent EMSB
Geneviève Dodin, parent CSDM
Fabien Welp-Barr, parent EMSB
Zhivka Angelova, parent CSDM
Lydie Ducroux, parent CSDM
Simon Laroche, parent CSDM, président
Annie Savoie, parent CSDM
- Autres : Benoit Thomas, directeur d'unité, écoles secondaires, CSSDM

Étaient excusés :

- Lise Leblanc, technicienne du service de garde
Amaya Sealy-Lepage, représentante des élèves
Flora Wolfelsberger, représentante des élèves
-

Sujet de la rencontre : décision unilatérale de la EMSB le 7 août 2020 de nommer une direction EMSB pour FACE et de convoquer l'élection d'un CÉ séparé pour le volet EMSB à FACE.

La direction remercie les personnes présentes d'avoir pu se libérer en plein mois d'août pour une convocation envoyée la veille. Elle souligne que les représentants de la EMSB ont été invités à cette rencontre mais qu'aucune réponse n'a été reçue, ce qui explique la présence de M. Thomas, du CSSDM, qui pourra donner du contexte à la décision qui vient d'être annoncée.

Elle rappelle que l'école FACE est atypique de par son rassemblement au sein d'un même projet éducatif de deux communautés linguistiques. La gouvernance est assurée par le CSSDM mais les élèves et les enseignants EMSB sont pleinement intégrés à son fonctionnement. Un protocole d'entente répartit les pouvoirs et responsabilités entre les deux commissions scolaires. La

dernière version de ce protocole a été signée en 2012 et devait être revue cette année (2020-2021) dans le cadre d'un comité de travail.

La direction explique que la décision de la EMSB peut être vue de façon positive comme un rapprochement des instances EMSB de leurs employés et de leur communauté à FACE. Mais sur le terrain elle complexifie tout et ne résout pas le manque de complémentarité entre les deux institutions. Elle souligne que les problèmes de cohabitation ressentis sur le terrain ne sont pas le fait des personnes, mais bien des *instances*. Elle remarque qu'il reste beaucoup de questions, notamment celle de défendre une vision commune unifiée s'il existe désormais deux têtes dirigeantes et deux conseils d'établissement séparés pour un même milieu.

L'objectif actuel, à 2 semaines de la rentrée, est de préparer celle-ci (24 août pour les enseignants, 27 août pour les élèves) pour qu'elle se déroule de façon aussi normale que possible, abstraction faite des circonstances pandémiques, mais personne ne peut dire de quoi sera faite l'année 2020-2021 en termes de gouvernance et d'impacts dans l'organisation et la vie scolaire. M. Thomas annonce qu'il doit rencontrer Mme Natalie Lacroix-Mallette, directrice régionale Est à la EMSB, demain, et qu'il espère obtenir plus de réponses. Il souligne que l'élément commun des deux instances reste le projet Beaux-Arts, que chaque CS veut maintenir, mais on ne sait pas comment.

Il rappelle le contexte : l'adoption du PL40 à l'hiver 2020 a aboli les commissions scolaires pour en faire des centres de services, qui seront supervisés par des conseils d'administration (CA). Y siègeront des parents élus, qui doivent auparavant avoir été élus au CÉ de leur école. Chaque école doit donc avoir son propre CÉ, ce qui n'est actuellement pas reconnu comme tel par la EMSB pour FACE. Les parents élus au CÉ de FACE ne pourraient donc pas, d'un point de vue légal, se présenter aux élections des postes de parents au CA de la EMSB puisqu'ils ne sont pas reconnus comme membres en règle d'un CÉ EMSB.

Dans sa décision, à laquelle le DG du CSSDM annonce vouloir collaborer, la EMSB annonce la révision du protocole d'entente dans la foulée de cette nouvelle structure de gouvernance. A priori, celle-ci n'aura aucun impact sur la relocalisation et la rénovation, la SQI est informée de la nouvelle situation. Les questions restent toutefois nombreuses :

- quels sont les impacts sur les services aux élèves ?
- qu'arrive-t-il aux cours de musique, où enseignants et élèves des 2 CS sont mélangés ?
- quels sont désormais les mandats exacts de l'équipe de direction ?
- quelles lignes directrices pour les dépenses de rentrée ? qui paie pour quoi ?
- les locaux devront-ils être séparés par CS ?
- comment doit être séparé le parc d'instruments de musique ?
- les membres EMSB du CÉ actuel sont-ils encore considérés membres du CÉ ? (oui, jusqu'à élection du CÉ EMSB)
- etc.

On remarque que les difficultés de cohabitation, maintes fois soulignées et présentées en CÉ par la direction, restaient jusqu'ici au niveau administratif, mais que désormais les élèves et les parents risquent d'y faire face de façon frontale.

Il faudra organiser 2 AGA des parents, et ajuster le nombre de postes parents et enseignants en

conséquence de la nouvelle structure. M. Thomas indique que chaque CS donnera ses directives d'ici-là, mais souligne qu'elles devront se tenir avant le 18 septembre, afin de laisser assez de temps pour l'élection des CA des centres de service, qui doivent être constitués le 30 septembre. Un membre souligne la difficulté de recruter des candidats au CÉ, aussi bien chez les parents que chez les enseignants : multiplier les instances ne semble pas la solution idéale pour maintenir la vie démocratique d'un milieu.

Les membres parents du CÉ estiment que cette nouvelle structure va léser, à terme, l'offre de services aux élèves EMSB de l'école. De par la taille de chacune des communautés, il est acquis que la plupart des services à l'élève (membres du personnel non enseignant, activités, etc.) sont organisés ou gérés par le CSSDM. La communauté EMSB risquerait de perdre une bonne partie des services, personnels et activités dont elle bénéficie ou auxquelles elle participe grâce à la masse critique de la communauté CSSDM. Ils se demandent également comment les deux volets pourront continuer de cohabiter s'il n'y a aucune communication entre eux, à moins de créer un "comité bipartite" -- une troisième instance, donc ! -- pour faire le lien, sur le modèle du CVF.

Ils se demandent surtout pourquoi le CÉ actuel, où *siègent des parents et enseignants EMSB élus* en AGA, n'a pas été consulté en amont de cette décision. Peut-être parce que la EMSB considérerait que d'un point de vue légal, l'école FACE n'avait pas de CÉ constitué. Mais ceci est de l'ordre de l'interprétation. Ils estiment que la EMSB aurait dû s'intéresser aux conséquences de sa décision sur le terrain et demander une dérogation au PL40 pour l'école FACE, plutôt que de chercher à tout prix à se ranger aux directives de la loi. Ils s'entendent pour entamer une démarche auprès du MEES, afin de demander un moratoire sur cette nouvelle structure et procéder d'abord à la révision du protocole d'entente. Ils soulignent que c'est ce qui aurait dû être fait en premier.

A teacher representative underlines that, aside from the music department, which is the only place where pupils are being taught cross-boards, the school has been going down the route of division for years now. A lot of practical needs on the EMSB are not met, lots of EMSB-only issues keep arising because of the CSSDM overall management (i.e. small class sizes, lack of choice for the online learning platform during lock-down in spring 2020, etc.). The current administration team has always made efforts to address those issues but the frustration for EMSB teachers has been mounting over the years, which is wearing them out. They need to be involved in any changes made to their work environment. They hope that a new EMSB management and CÉ might help EMSB teachers by taking this load off the CSSDM administrators.

Un parent comprend le point de vue des enseignants et y souscrit, mais rappelle que les décisions doivent être prises dans l'intérêt des élèves en premier lieu, et que les conséquences de celle à laquelle l'école fait face ne sont pas claires à ce niveau. Un membre de l'équipe de direction reconnaît que d'un point de vue des services scolaires, il est vrai que seul le département de musique mélange les deux volets ; par contre il est faux de considérer que c'était le seul lieu de partage : les activités parascolaires, les comités bipartites, etc. étaient toujours partagés. On souligne enfin que le choix de la plateforme Teams comme obligatoire pour l'enseignement à distance, qui a donné des maux de tête aux enseignants de musique, a été fait en considérant que les élèves n'auraient ainsi qu'une seule plateforme à apprivoiser.

Rappel des échéances à venir :

- M. Thomas rencontre Mme Lacroix-Mallette le 14 septembre. Il enverra les réponses aux questions du CÉ à Mme Lamarre, cc. M. Laroche, président du CÉ.
- Dès la semaine du 17 septembre, des rencontres en équipe de direction auront lieu pour déterminer les impacts précis de la décision et planifier la rentrée en conséquence.
- Les membres du CÉ prépareront une lettre au MEES demandant le renversement de cette décision, et l'examen du protocole d'entente en premier lieu pour parvenir à un modèle dont les modalités conviennent à tous avant de parachuter des changements sur un milieu qui est déjà fragilisé. L'envoi de cette lettre est proposé par Simon Laroche, secondé par Geneviève Dodin. Approuvé à l'unanimité.

Mme Harriet, actuellement directrice adjointe EMSB, restera en poste jusqu'en juin 2021. D'après M. Thomas, Mme Lacroix-Mallette souhaite qu'elle ne parte pas à l'arrivée de la nouvelle direction EMSB afin d'assurer une transition harmonieuse.

Geneviève Dodin
28 août 2020